



Demande de changement de titulaire du contrat d'abonnement suite à un décès, une donation ou autre

(délai de traitement sous 30 jours à réception de la demande complète)

Service de l'Eau et de l'Assainissement
Les Granges, 6 rue de l'Elancèze
Z.A. de Comblat
15800 VIC-SUR-CERE
Tél. : 04 71 47 04 74
E-mail : eau.assainissement@carlades.fr

à retourner accompagné des pièces suivantes :

- Pièce d'identité du nouveau titulaire
- Acte de décès ou notarié (le cas échéant)

Document à retourner à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès daté et signé

⇒ **Motif de la demande de modification :**

décès du titulaire donation autre

⇒ **Identification du titulaire actuel**

Nom Prénom : _____

Adresse du compteur : _____

Le contrat dessert : une maison un local professionnel un logement dans un immeuble collectif
 autre (à préciser) _____

⇒ **Identification du (des) nouveau(x) titulaire(s)**

M Mme Nom : _____ Prénom : _____

M Mme Nom : _____ Prénom : _____

Société, indivision ou autre : _____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

en cochant cette case, je refuse que mon adresse mail soit utilisée à des fins de communication du service eau/assainissement (3 à 4 par an)

Date de prise d'effet du changement de titulaire : ____/____/____

Index du compteur à cette date (chiffres noirs sur fond blanc ou blancs sur fond noir)

⇒ **Le nouveau titulaire :**

- déclare avoir pleinement pris connaissance des règlements des services de l'eau et de l'assainissement arrêtés par la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès ;
- s'engage notamment à permettre l'accès des agents mandatés par la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès à tout moment aux installations desdits services et si nécessaire à ses propres installations afin d'en permettre les contrôles de conformité ;
- reconnaît être responsable unique du contrat à compter de la date mentionnée ci-avant et jusqu'à la clôture de son compte qu'il lui appartiendra de signifier à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

Fait à _____, le _____
Signature,

L'abonné est réputé responsable du paiement des factures jusqu'à la date de demande de résiliation ou de mutation de l'abonnement (imprimés disponibles sur notre site internet ou sur demande).

Les dispositions particulières applicables (tarifs, règlements, modalités d'organisation et de facturation) sont arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire. L'abonné s'engage à se conformer en tous points aux règlements des services de l'Eau et de l'Assainissement.

Le paiement de la première facture vaut acceptation des règlements des services.

Dans le cadre d'une démarche écoresponsable, les règlements des services Eau et Assainissement, les délibérations du Conseil Communautaire ainsi que les analyses d'eau sont consultables sur notre site :
<https://www.carlades.com/environnement/eau/documents-a-telecharger/>